

# LE CIO D'AMBÉRIEU EN BUGEY VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE ET VA VOUS INFORMER SUR PARCOURSUP





**Rue Marcel Paul - BP 512**

**01505 AMBERIEU EN BUGEY**

**Tél: 04.74.38.33.46**

**Mail : [cio-amberieu@ac-lyon.fr](mailto:cio-amberieu@ac-lyon.fr)**

**Site : [www2.ac-lyon.fr/orientation/ain/amberieu](http://www2.ac-lyon.fr/orientation/ain/amberieu)**

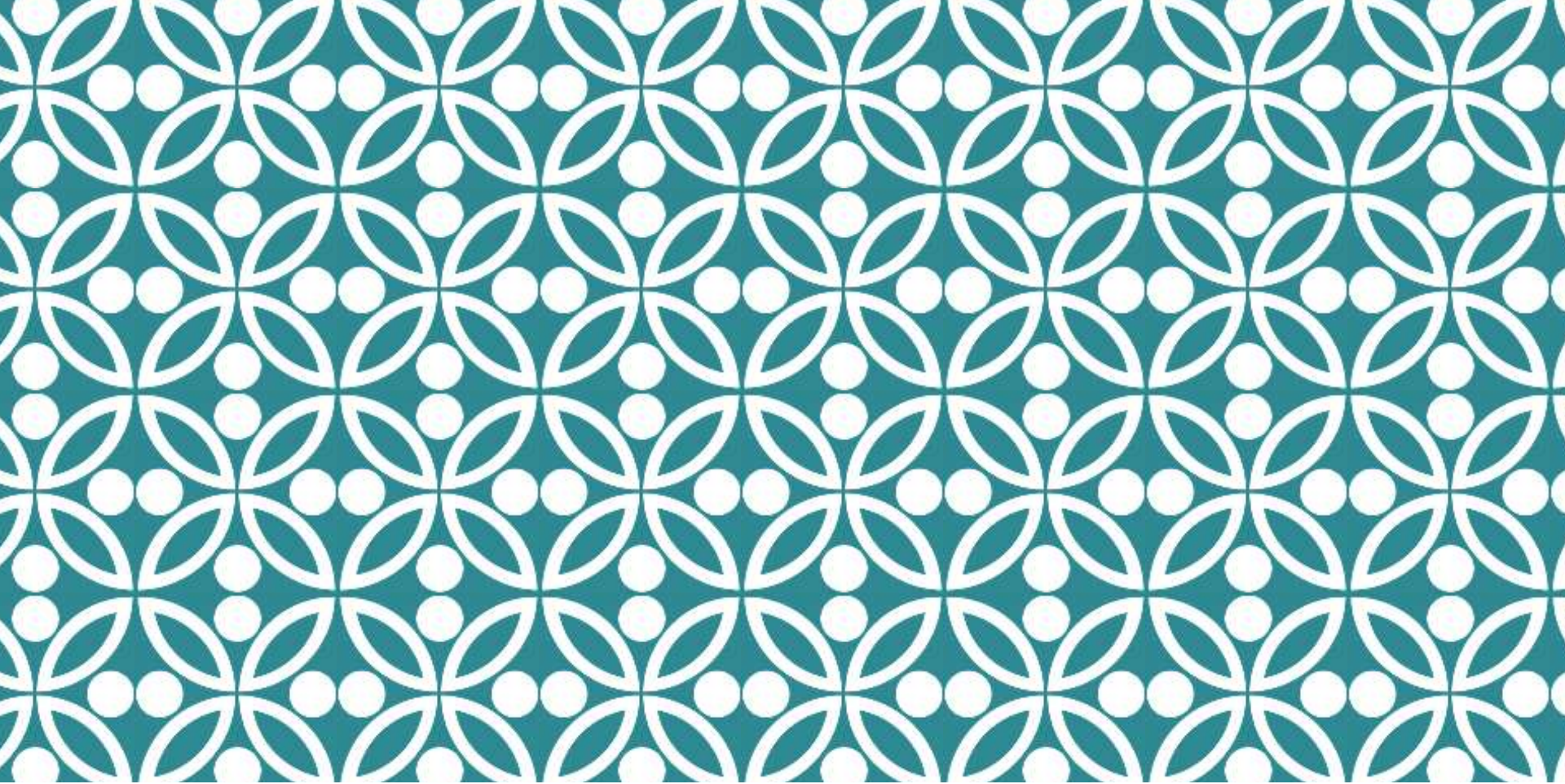
**Ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
et pendant les vacances scolaires**

# PERMANENCES DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

« *SPÉCIALITÉ ÉDUCATION, DÉVELOPPEMENT ET CONSEIL EN ORIENTATION  
SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE* »

- ❖ **Mathilde Nivesse** : vendredi au lycée de la Plaine de l'Ain, lundi après midi au CIO
  
- ❖ **Karine Postel**, supplée par **Salima Tabet**, jeudi au lycée de la Plaine de l'Ain et vendredi au CIO

Les rendez vous se prennent au bureau des assistants d'éducation ou au 04.74.38.33.36 pour le CIO



# PARCOURSUP : PLATE-FORME D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Démarche en 3 étapes

# PARCOURSUP : C'EST QUOI?

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur en France.

**Elle permet au lycéen :**

- ❖ de créer son dossier de préinscription
- ❖ de trouver des informations sur les différentes formations de l'enseignement supérieur
- ❖ de formuler ses vœux de poursuite d'études, sans les classer, et de finaliser son dossier avec les éléments demandés par les formations
- ❖ de recevoir des propositions d'admission des formations et d'y répondre dans les délais indiqués
- ❖ de connaître les modalités d'inscription administrative

# Le calendrier 2020 en trois étapes



## ETAPE 1 : NOVEMBRE 2019 À JANVIER 2020

« Je m'informe et découvre les formations »

# SE DOCUMENTER

De nombreux sites sont à disposition des élèves de terminale, en plus de paroursup :

[www.terminales2019-2020.fr](http://www.terminales2019-2020.fr)

[www.horizons21.fr](http://www.horizons21.fr)

[www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr) et [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr) (Bourse, logement)

Les sites des établissements : Lyon 1, 2, 3, les pages internet des lycées pour les BTS,...

# PARTICIPER AUX JOURNÉES PORTES OUVERTES ET FORUMS

- Les JES : mercredi 29 et jeudi 30 janvier 2020
- La nuit de l'orientation: 24 Janvier 2020 ( CCI Lyon 2<sup>ème</sup>)
- Le mondial des métiers: du 6 au 9 février 2020 (Eurexpo)
- Salon de l'apprentissage et de l'alternance de Lyon: 14 et 15 février 2020 (cité internationale Lyon 6<sup>ème</sup> )



# Le calendrier 2020 en trois étapes



**ETAPE 2 : 22 JANVIER 2020  
AU 2 AVRIL 2020**

« Je formule mes vœux et finalise mon dossier »

# FORMATIONS CONCERNÉES PAR PARCOURSUP

A l'université	Au lycée	Autres (écoles,...)
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Licence (L1)</li><li>✓ PASS/L.ASS</li><li>✓ DUT, DEUST</li><li>✓ DCG (Diplôme de Comptabilité et Gestion)</li><li>✓ Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles (Lyon1)</li><li>✓ DU (Diplôme d'université)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ BTS, BTSA</li><li>✓ CPGE</li><li>✓ DTS (diplôme de technicien supérieur)</li><li>✓ DMA (Diplôme des métiers d'art)</li><li>✓ MC (Mention complémentaire)</li><li>✓ MAN Mise à Niveau Hôtellerie</li><li>✓ DN MADE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ La plupart des écoles d'ingénieurs en 5 ans</li><li>✓ Écoles nationales supérieures d'architecture</li><li>✓ Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)</li><li>✓ Certaines écoles de commerce</li><li>✓ Institut catholique de Lyon</li><li>✓ Institut des métiers du notariat Diplôme d'Etat manipulateur en électroradiologie médicale</li><li>✓ Ecoles supérieures d'art (hors académie)</li></ul>

# FORMATIONS INTÉGRÉES EN 2019

- ❖ Infirmier
- ❖ Assistant de Service Social
- ❖ Educateur de jeunes enfants
- ❖ Educateur spécialisé
- ❖ Manipulateur d'électroradiologie médicale

# LES NOUVELLES FORMATIONS INTÉGRÉES EN 2020

- ❖ Les licences sélectives de l'Université Paris Dauphine
- ❖ Les 10 Sciences Po / Instituts d'Etudes Politiques
- ❖ De nouvelles écoles de commerce ou de management (Acces, Pass, Sesame...)
- ❖ 7 nouvelles catégories d'instituts de formation aux professions paramédicales et sociales (à suivre)
- ❖ De nouvelles écoles de formation aux métiers de la culture (architecture et paysage, patrimoine, arts plastiques, spectacle vivant, cinéma, audiovisuel, multimédia, etc.)
- ❖ Les formations aux métiers de l'hôtellerie-restauration (Ferrandi, institut Paul Bocuse...)

# RECHERCHE DE FORMATIONS SUR PARCOURSUP

Le moteur de recherche des formations est, à partir de 2020, intégré à la carte interactive des formations conçue pour permettre au lycéen de trouver la formation de son choix de différentes manières.

**Attention** : de préférence, taper le nom complet de la formation !

The screenshot displays the Parcoursup search interface. On the left, there are filters for 'Types d'établissement' (Publics, Privés), 'Apprentissage' (Formation en apprentissage, Formation hors apprentissage), and 'Types de formation' (BTS - BTSA, BTSM, C.M.I - Cursus Master). The main area shows search results for 'Recherche des formations' with a search bar and a notification: 'Plus de 10 000 formations correspondent à votre recherche'. Below this, four institutions are listed with their respective 'Taux d'accès' and 'Général', 'Techno', and 'Pro' percentages. A map of France on the right shows red location markers with numbers indicating the number of formations available in each region.

Institution	Formation	Taux d'accès	Général	Techno	Pro
I.U.T La Rochelle	DUT - Techniques de commercialisation	28%	50%	49%	1%
Université Paul Valéry - Montpellier 3	Licence - Lettres -	100%	75%	9%	13%
Lycée Joseph Fourier	BTS - Services - Comptabilité et gestion	42%	35%	24%	41%
Université Paris 1 Panthéon Sorbonne	Double licence - Histoire / Histoire de l'art et archéologie	45%			

# FOCUS SUR LES ÉCOLES DU SOCIAL ET PARAMÉDICAL

De nouvelles formations paramédicales entrent sur Parcoursup en 2020 :

- ❖ **Orthophoniste** : Regroupement « Auvergne Rhône Alpes » : 2 établissements
- ❖ **Orthoptiste** : Regroupement « Auvergne Rhône Alpes PACA » : 3 établissements
- ❖ **Audioprothésiste** : Un regroupement large avec 7 établissements (porté par l'université de Montpellier)
- ❖ **Ergothérapeute** : En cours d'arbitrage
- ❖ **Psychomotricien** : Université Claude Bernard Lyon 1
- ❖ **Pédicure-podologue** : Ecole Rockefeller Lyon
- ❖ **Technicien de laboratoire médical** : Institut Catholique de Lyon

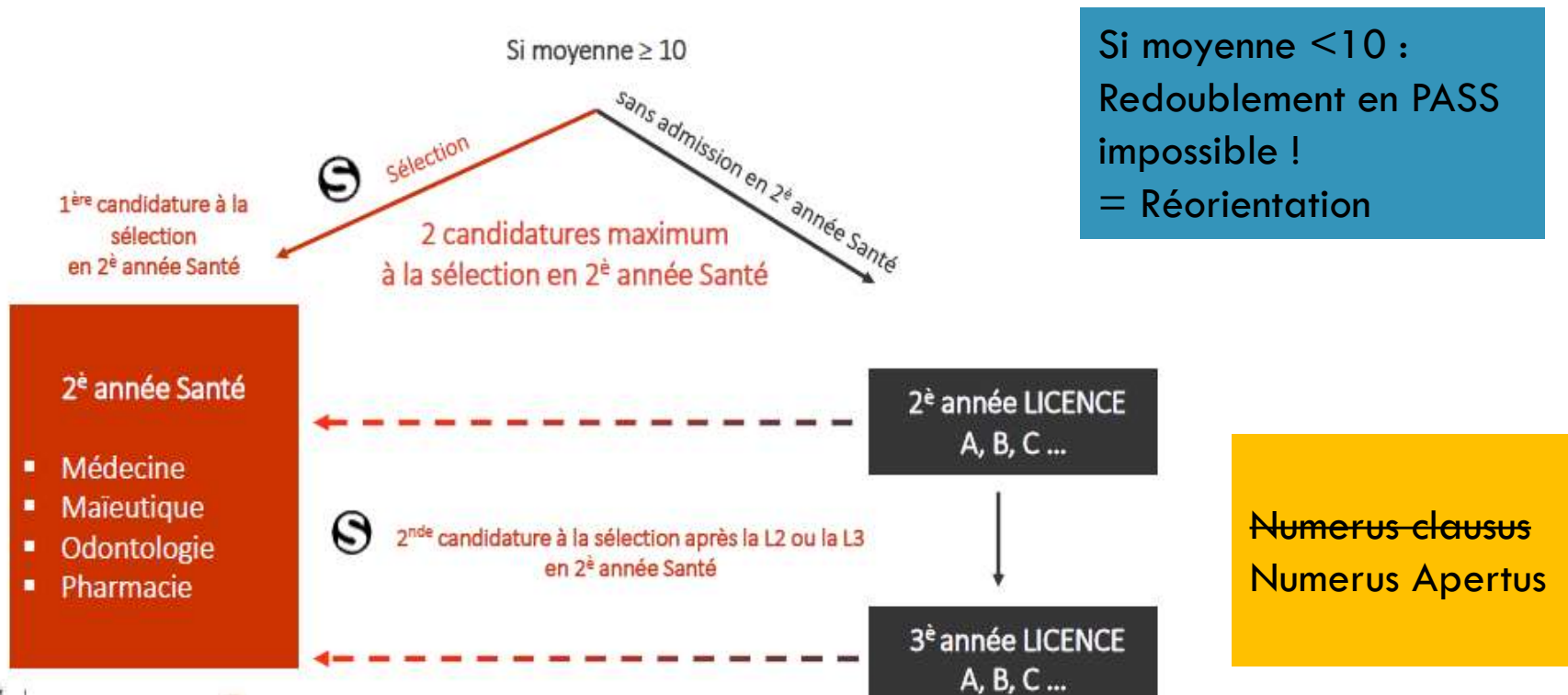
**Attention** : Selon les vœux, concours ou admission sur dossier + entretien

# FOCUS SUR LES NOUVELLES VOIES D'ACCÈS À LA SANTÉ

**La PACES disparaît au profit de la L.AS et de la PASS :**

## 1) PASS : parcours spécifique « accès santé » avec option disciplinaire

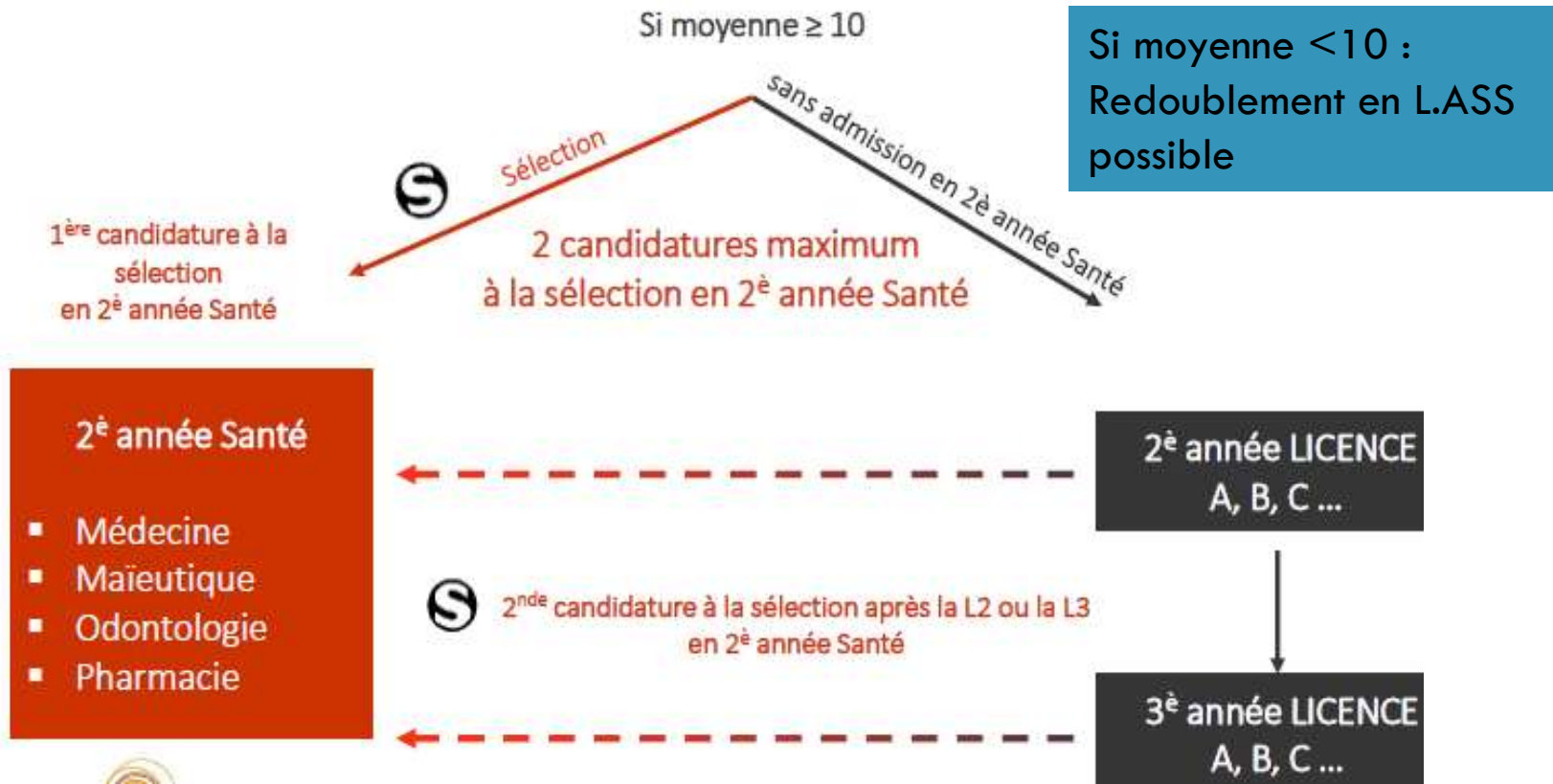
Le lycéen choisit la licence « santé » auquel il ajoute une option disciplinaire correspondant à ses points forts/préférences.



# FOCUS SUR LES NOUVELLES VOIES D'ACCÈS À LA SANTÉ

## 2) La L.AS : licence disciplinaire habilitée avec option « accès santé »

Le lycéen choisit la licence qui correspond à ses points forts/préférences parmi tout type de licence qui propose une option « accès santé ». Au sein de cette licence, il suit ainsi des enseignements supplémentaires liés à l'option « santé ».





# FOCUS SUR LES NOUVELLES VOIES D'ACCÈS À LA SANTÉ

**Actuellement, dans l'académie de Lyon, il est dit que :**

- L.AS possibles : droit *Lyon 3*, psycho sciences cognitives *Lyon 2*, SVT ou PCSI ou MI à *Lyon 1*, Sciences de la vie *La catho* + la mineure santé
- PASS avec mineure possible (80h) en : chimie, maths, science de la vie, physique, psycho avec sciences cognitives *Lyon 2* et droit *Lyon 3*

**A l'université de St Etienne, il y a également des PASS avec 10 mineures différentes (éco-gestion entre autre avec l'IAE, et aussi science de l'éducation,...)**

**Attention : toujours vérifier dans Parcoursup, que la licence correspond bien aux critères de la L.AS ou la PASS. Elles sont encore en cours de discussions**

# FOCUS SUR LES NOUVELLES VOIES D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE KINÉ

Trois types de parcours proposés :

- 1) Licence de biologie ou STAPS
- 2) Licence disciplinaire avec option « accès santé » L.AS
- 3) Licence spécifique « accès santé » avec option disciplinaire PASS

**Attention : bien vérifier dans la rubrique « débouchés » de Parcoursup si le parcours choisi permet bien un accès en école de Kinésithérapie**

# LES VŒUX (1 VŒU = 1 FORMATION)

- **Du 22 janvier au 12 mars** : 10 vœux maximum + 10 vœux supplémentaires pour l'apprentissage.
- **Les formations sélectives** : CPGE, DUT, DEUST, BTS, etc....
  - conservent leur droit de refuser un candidat
  - Réponses: oui, oui si (pour certaines formations), non, en attente
- **Les formations non-sélectives** : certaines licences à l'Université
  - ne peuvent pas refuser un candidat s'il reste des places vacantes
  - peuvent conditionner l'inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique
  - Réponses : oui, oui si, en attente : pas de non
  - **Sectorisation géographique** (à vérifier dans « contexte et chiffres ») si la capacité est dépassée

# LES VŒUX MULTIPLES ( 1 SOUS-VŒU = 1 FORMATION DANS 1 ÉTABLISSEMENT)

- Un vœu multiple est composé de plusieurs sous vœux mais ne compte pour un seul dans le total des vœux
- Les sous-vœux d'un vœu multiple ne sont pas ordonnés
- **Formations concernées** : BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG, IFSI, formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse, IEP, EFTS, PASS en IDF, écoles ingénieur/commerce/management sur concours en réseau
- **Exemple** : si l'élève demande le BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements, quelle que soit leur localisation, cela compte pour 1 vœu et 7 sous-vœux

**En résumé, combien le lycéen peut-il formuler de vœux et de sous-vœux ?**

- de 1 à 10 vœux (avec 10 sous-vœux maximum par spécialité)
- 20 sous-vœux maximum pour l'ensemble des vœux multiples

# VŒUX MULTIPLES : PARTICULARITÉS

**Il y a sous-vœu et sous-vœu !** Ceux qui comptent dans les 20 et ceux qui ne comptent pas...

## **Les BTS, DUT, CPGE, DN MADE, DCG**

- 10 sous-vœux max par spécialité et au total 20 sous-vœux maximum

## **Les IFSI et les autres formations paramédicales**

- 5 vœux max par type de formations (ex : IFSI), nombre de sous-vœux illimité et non décompté dans les 20 max
- Par contre, pour ergothérapeute, pédicure-podologue et technicien de laboratoire médical : 1 vœu par école

## **Les écoles d'ingénieurs / commerce/ management et réseau des 7 Sciences Po/IEP, les EFTS**

- 10 vœux max et nombre de sous-vœux illimité et non décompté dans les 20 max

**PASS dans une même université :** le choix de plusieurs mineures sont des sous-vœux illimités, non décomptés dans les 20 max.

**L.AS :** Chaque discipline compte pour un vœu mais on peut choisir de la faire avec ou sans option santé, dans ce cas, ça ne compte pas dans les 20 sous-vœux.

# FAIRE UN VŒU (JUSQU'AU 12 MARS) ET LA SUITE (JUSQU'AU 2 AVRIL)

**Faire un simple vœu ne suffit pas. De nombreuses actions sont nécessaires pour pouvoir le valider :**

- Tenir compte des attendus
- Rédiger son projet motivé
- Compléter la rubrique « ma préférence »
- Compléter la rubrique « centre d'intérêts »
- Prendre connaissance de sa fiche avenir

Et pour finir, confirmer son vœu.

# LES ATTENDUS DE CHAQUE FORMATION

- ❖ Cette rubrique permet de prendre connaissance des aptitudes nécessaires à un lycéen pour entrer dans l'Enseignement Supérieur
- ❖ Ils sont communiqués dans la partie « caractéristiques » de la formation
- ❖ **Attendus nationaux** : cadrage national des attendus pour chaque formation
- ❖ **Attendus locaux** : précisions en fonction des spécificités de leur formation
- ❖ Chaque formation affiche les connaissances fondamentales et les compétences nécessaires à la réussite des étudiants

# LE PROJET MOTIVÉ

- ❖ Pour chaque vœu formulé, les élèves doivent expliquer, en quelques lignes, ce qui les motive pour cette formation, expliciter les démarches faites pour la connaître, etc.
- ❖ Pour le rédiger, il est conseillé de tenir compte des attendus et des critères généraux d'examen des vœux
- ❖ Le « projet de formation motivé » doit être décrit dans un encart spécialement prévu à cet effet sur la plateforme. Il est limité à 1500 caractères. Il sera transmis automatiquement aux établissements demandés.



# LA RUBRIQUE « MA PRÉFÉRENCE »

Deux parties :

- Une partie (ma préférence) où le candidat doit exprimer en quelques phrases ses préférences entre les vœux formulés et ou pour un domaine particulier. Ces informations seront nécessaires pour les candidats accompagnés par les commissions académiques CAES durant la phase d'admission.
- Une seconde partie (autres projets) où le candidat doit indiquer s'il a formulé ou envisagé de formuler des vœux dans des formations hors Parcoursup. Il doit également préciser s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

**IMPORTANT** : ces informations sont confidentielles et non transmises aux établissements.

# ACTIVITÉS ET CENTRE D'INTÉRÊTS

Cette rubrique facultative peut permettre au candidat de renseigner des informations autres que scolaires qu'ils souhaitent porter à la connaissance des formations qui vont étudier les dossiers :

- ❖ expérience d'encadrement ou d'animation
- ❖ engagement citoyen et bénévolat
- ❖ expériences professionnelles ou stages
- ❖ pratiques sportives et culturelles

# LA FICHE AVENIR

Via la fiche avenir, les professeurs et le chef d'établissement formulent une appréciation, qui sera transmise par la plateforme pour chaque vœu, à chaque établissement.

## Elle comprend :

- les notes de l'élève (moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe)
- Les appréciations complémentaires du professeur principal
- l'avis du chef d'établissement

La fiche Avenir est consultable à partir du 19 mai.

# LA DEMANDE DE CESURE : MODE D'EMPLOI

**Un lycéen peut demander une césure** (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial...)

- Durée : un semestre universitaire à une année universitaire
- Demande : lors de la saisie des vœux sur Parcoursup (en cochant la case « césure »)
- Dès que le lycéen a accepté définitivement une proposition d'admission, il contacte la formation pour connaître les modalités pour déposer sa demande de césure
- La césure n'est pas accordée de droit.

Avantages de la césure :

- Le candidat peut demander le maintien de ses bourses
- Le lycéen est bien inscrit dans la formation qu'il a acceptée et bénéficie du statut étudiant pendant toute la période de césure
- Il a un droit de réintégration sans passer par parcoursup

# Le calendrier 2020 en trois étapes



**ETAPE 3 : 19 MAI 2020 AU  
17 JUILLET 2020**

« Je reçois les réponses des formations et je décide »

# EXAMENS DES DOSSIERS

Le dossier de chaque lycéen est transmis pour examen aux établissements d'enseignement supérieur. Pour chaque formation demandée, il comporte :

- ❖ le projet de formation motivé
- ❖ les bulletins de 1<sup>ère</sup> et terminale (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> semestre) et les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat
- ❖ les pièces complémentaires demandées par certaines formations
- ❖ le contenu de la rubrique « Activités et centres d'intérêt », si elle a été renseignée
- ❖ la fiche Avenir renseignée par le lycée

# RAPPEL SUR LA POLITIQUE DES SEUILS

- Arrêté rectoral fixant des pourcentages minimaux d'élèves de série professionnelle dans les sections de techniciens supérieurs (pourcentage minimal fixé par spécialité de STS)
- Seuil minimal préconisé pour l'admission d'élèves de série technologique par spécialité de STS
- Des pourcentages minimaux d'élèves de série technologique ont également été fixés par spécialité de DUT

# PHASE D'ADMISSION

Les candidats font leur choix en fonction des réponses qu'ils ont reçues :

Formations sélectives	Formations non-sélectives
<ul style="list-style-type: none"><li>- OUI</li><li>- OUI, en attente</li><li>- NON</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- OUI</li><li>- OUI, en attente</li><li>- OUI SI</li><li>- OUI SI, en attente</li></ul>

**OUI SI** : à condition de suivre un parcours de formation spécialisé (remise à niveau, tutorat,...)

Attention : ne pas oublier l'étape de l'inscription administrative



# RÉCEPTION DES RÉPONSES ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

**Le 19 mai 2020** : le lycéen prend connaissance des réponses des établissements pour chaque vœu confirmé

Il doit répondre à TOUTES les propositions d'admission reçues, en respectant les délais de réponse indiqués

Lorsqu'il accepte une proposition d'admission, il peut conserver les vœux en attente qui l'intéressent davantage

**Interruption des propositions pendant les épreuves écrites du baccalauréat du 17 au 24 juin et suspension des délais de réponse aux propositions**

# DÉLAIS DES RÉPONSES

Les délais à respecter pour accepter (ou refuser) une proposition d'admission sont les mêmes qu'en 2019 :

- Entre le 19 et le 23 mai 2020 inclus : vous avez 5 jours pour répondre (J+4)
- Le 24 mai 2020 : vous avez 4 jours pour répondre (J+3)
- À partir du 25 mai 2020 : vous avez 3 jours pour répondre (J+2)

## **A savoir :**

**Les dates limites pour accepter ou refuser une proposition sont affichées clairement dans le dossier candidat.**

**Si le candidat ne répond pas dans les délais, ses propositions d'admission et ses vœux en attente sont considérés comme abandonnés**

# COMMENT RÉPONDRE?

## **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**

- Il accepte la proposition (ou y renonce) et il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux

## **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**

- Il doit faire un choix en acceptant une seule proposition et renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
- Il indique les vœux en attente qui l'intéressent davantage et qu'il souhaite conserver
- S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux

# COMMENT RÉPONDRE?

## **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**

- Des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

## **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**

- Dès le 19 mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire à partir du 25 juin 2020.

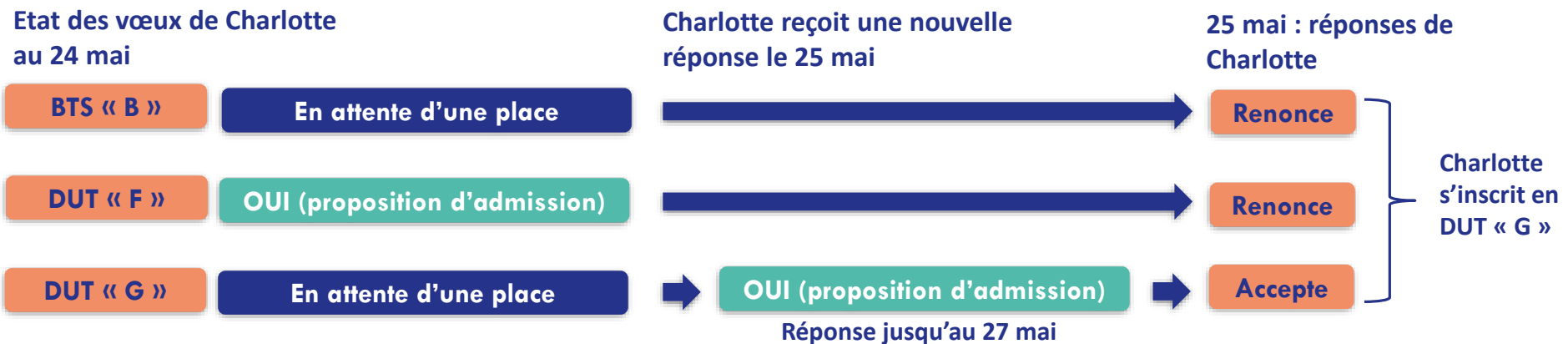
# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

**Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 19 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements**

Vœux de Charlotte	19 mai : réponses des établissements	19 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	→ OUI (proposition d'admission) Réponse jusqu'au 23 mai	→ Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F »  Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G »  Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E »  Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	→ En attente d'une place	→ Maintient	
Licence « C »	→ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse jusqu'au 23 mai	→ Renonce	
CPGE « D »	→ NON		
Licence « E »	→ OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 23 mai	→ Renonce	
DUT « F »	→ OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 23 mai	→ Accepte	
DUT « G »	→ En attente d'une place	→ Maintient	
CPGE « H »	→ En attente d'une place	→ Renonce	

# L'EXEMPLE DE CHARLOTTE ÉLÈVE DE TERMINALE

**Le 25 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :**



- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

# NOUVEAUTÉ 2020 : RÉPONDEUR AUTOMATIQUE

## → Quand ?

A partir du 19 mai 2020

## → Pour qui et pourquoi ?

Pour les candidats ayant des vœux en attente

Pour gagner en tranquillité : plus besoin de se connecter à la plateforme

**A noter** : le répondeur automatique est une option facultative et, attention, c'est définitif !

## → Comment ?

Les candidats ordonnent tous leur(s) vœu(x) en attente par ordre de préférence pour que le répondeur automatique puisse répondre à leur place aux propositions d'admission reçues.

**Exemple 1** : le candidat n'a qu'un seul vœu en attente et il active le répondeur automatique

→ S'il reçoit une proposition pour ce vœu, elle sera acceptée automatiquement.

**Exemple 2** : un candidat a déjà accepté une proposition et a conservé 3 vœux en attente qu'il classe en activant le répondeur automatique.

→ S'il reçoit une proposition d'admission pour le vœu en attente qu'il a classé en n°2, elle est alors acceptée automatiquement : son vœu n°3 en attente est supprimé tandis que son vœu n°1 en attente est maintenu.

# NOUVEAUTÉ 2020 : UN SEUL POINT D'ÉTAPE OBLIGATOIRE

## Quand ?

- Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet, on refait le point sur ses vœux

## Pour qui et pourquoi ?

- Pour les seuls candidats ayant des vœux en attente (qu'ils aient accepté ou non une proposition d'admission)
- **A noter** : Les candidats qui ont déjà accepté définitivement une proposition d'admission ne sont pas concernés. Il en est de même pour ceux qui ont activé l'option « répondeur automatique ».
- Pour faire le point sur votre dossier

## Comment ?

- Les candidats doivent se connecter et indiquer (avant le 1<sup>er</sup> juillet 23h59, heure de Paris) les vœux en attente qui les intéressent toujours



# PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

## Quand ?

25 juin à 11 septembre

## Quoi ?

Les candidats n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la procédure initiale ont la possibilité **de formuler de nouveaux vœux** dans une procédure complémentaire

## Accompagnement des bacheliers qui n'ont obtenu aucune proposition d'admission

Après les résultats du bac, la CAES étudie les souhaits de formation prioritaires et les dossiers des bacheliers et fait des propositions de formation

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

